



Principes fondamentaux de la biosécurité

L'application de mesures préventives pour garder les animaux en santé est une pratique efficace employée depuis longtemps dans les exploitations agricoles canadiennes. Ces mesures forment un plan de biosécurité. Le plan de biosécurité devrait stipuler la façon dont vous gérez l'accès qu'ont les animaux, les véhicules et les personnes à votre exploitation, ainsi que la santé des animaux et les opérations.

En suivant les lignes directrices ci-dessous et en travaillant en collaboration avec un vétérinaire, vous pouvez jouer un rôle important dans la protection de la santé de vos animaux et de la prospérité de votre industrie.

GESTION DE L'ACCÈS

- **Désignez des zones distinctes**
Établissez des zones distinctes où différents niveaux de protection sont requis. Délimitez ces zones en installant des clôtures (ou autres structures) et affichez des panneaux.
- **Contrôlez les entrées dans les zones désignées et les déplacements entre celles-ci**
Contrôlez les déplacements de personnes, d'animaux, de matériel et de véhicules :
 - vers une zone désignée,
 - hors d'une zone désignée,
 - entre les zones désignées.Cela peut être accompli en installant des points d'accès contrôlés.

GESTION DE LA SANTÉ DES ANIMAUX

- **Gérez les déplacements d'animaux**
Planifiez les arrivées, les déplacements et les sorties d'animaux sur les lieux et hors des lieux. Cela comprend l'utilisation de stratégies de gestion telles que les suivantes :
 - Identifier tous les animaux et effectuer une tenue de dossiers à des fins de traçabilité.
 - Faire subir des épreuves de dépistage aux animaux avant leur introduction.
 - Isoler les animaux après leur arrivée.
 - Planifier les déplacements des animaux à l'avance.
 - Planifiez des périodes où le bâtiment est vide entre les groupes d'animaux.Identifiez vos animaux et tenez des dossiers complets. Il est important de participer aux systèmes de traçabilité dans la mesure du possible.
- **Surveillez vos animaux et repérez les signes de maladie**
Assurez-vous que les travailleurs sont bien informés et reconnaissent les signes de maladie. Ils devraient pouvoir détecter les signes cliniques chez les animaux en observant leur niveau de production, leur comportement et leur consommation d'aliments et d'eau.
- **Établissez un plan d'intervention pour les situations de maladie possibles**
Consultez un vétérinaire si vous observez un taux inhabituel de cas de maladie ou de décès.
Établissez, avec votre vétérinaire, un « plan d'intervention en cas de maladie » que vous pouvez mettre en œuvre lorsque vous soupçonnez la présence d'une maladie contagieuse ou à déclaration obligatoire. Le plan d'intervention en cas de maladie devrait comprendre les éléments suivants :
 - Les déclencheurs de la mise en œuvre du plan d'intervention (par exemple, le fait que plusieurs animaux présentent des signes de maladie, une importante baisse de la production, l'absence de réaction aux traitements de routine, des taux de mortalité imprévus).
 - Les coordonnées des personnes avec qui il faut communiquer.
 - Des dispositions pour limiter les déplacements d'animaux, de personnes et de véhicules sur les lieux et hors des lieux.
 - D'autres mesures établies par vous ou votre vétérinaire.



GESTION DES OPÉRATIONS

- **Éliminez les carcasses comme il se doit**
Planifiez et contrôlez l'élimination des carcasses conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Les carcasses devraient être éliminées rapidement.
- **Gérez votre fumier conformément aux règlements**
Planifiez et contrôlez la gestion de votre fumier conformément aux règlements municipaux et provinciaux. La planification devrait inclure des mesures pour la collecte, l'entreposage, le déplacement et l'élimination du fumier de manière à minimiser le risque de propagation d'organismes pathogènes.
- **Nettoyez régulièrement les lieux, les bâtiments, l'équipement et les véhicules**
Les bâtiments, l'équipement et les véhicules devraient être nettoyés régulièrement afin d'empêcher l'introduction de maladies et de ravageurs. Envisagez d'utiliser des désinfectants lorsqu'il est pratique de le faire.
- **Gardez les installations en bon état**
Veillez à ce que toutes les installations soient en bon état pour que votre plan de biosécurité puisse être mis en œuvre de manière efficace. Les installations comprennent :
 - Les bâtiments et les clôtures qui empêchent les animaux sauvages et les personnes d'accéder aux lieux
 - Les aires d'entreposage des aliments pour animaux pour empêcher les animaux sauvages et indésirables d'y accéder
 - Des allées pour permettre le nettoyage et la désinfection des véhicules
- **Obtenez vos intrants de production d'une source fiable**
Achetez vos intrants de production comme les aliments pour animaux et la litière de sources fiables. Assurez-vous que les sources d'approvisionnement en eau ne sont pas contaminées.
- **Contrôlez les ravageurs**
Assurez-vous de mettre en œuvre un programme de lutte contre les ravageurs afin d'empêcher la propagation de maladies.
- **Planifiez et éduquez**
Assurez-vous d'avoir un plan de biosécurité par écrit et mettez-le à jour régulièrement. Assurez-vous que les employés reçoivent la formation et les outils nécessaires pour suivre le plan.